

MAIRIE
DE
BASSUSSARRY

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016**

⁶⁴²⁰⁰
L'an deux mil seize, et le vingt et un du mois de janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bassussarry se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 janvier 2016, conformément à l'article L.2121.11 du Code Général des Collectivités territoriales

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhais, et Vigier

Excusés : Mme et MM. Davril (procuration à M. Baudry), Dallet (procuration à Mme Gay) et Gony (procuration à M. Sorhais).

Secrétaire de séance : M. Michel Lahorgue

APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1er décembre 2015

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOURAdministration Générale :**1°/ Modification des statuts du SIVU Txakurrak**

Adopté à l'unanimité

2°/ Acquisition de parcelle de l'ASL Est du Makila

Adopté à l'unanimité

3°/ Avenant à la convention avec les CMR

Adopté à l'unanimité

4°/ Renonciation au droit de préférence sur une maison du lotissement de la Redoute

M. Sorhais demande ce que l'on entend par « prix de revient ». Le Maire répond qu'une expert immobilier a estimé le bien.

Mme David sort au moment du vote.

M. Sorhais, pour lui-même seulement, et Mme Vigier s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité des votants

Finances :**5°/ D.M. n° 5 (Budget Général)**

Adopté à l'unanimité

Urbanisme :

6°/ Dénomination d'une voie privée

Adopté à l'unanimité

7°/ Débat complémentaire sur le P.A.D.D.

Des explications ont été données sur les chiffres INSEE 2016, notamment complétés par les informations recueillies sur le fichier SITADEL de la DRE. L'évolution démographique reste sur une croissance de 2.06% et la population estimée en 2025 est légèrement inférieure au chiffre préalablement indiqué.

Affaires sociales :

8°/ Subvention exceptionnelle 2015

Adopté à l'unanimité

9°/ Convention avec l'association Goxoan

Adopté à l'unanimité

10°/ Suppression de postes

Adopté à l'unanimité

11°/ Création de postes

Adopté à l'unanimité

Intercommunalité :

12°/ Avenant au contrat de territoire Errobi

Adopté par 14 voix pour et 4 contre (Mmes et M. Bonzon, Gay, Yaouanc et Vigier)

Questions diverses :

- *Courriel de Mme Vigier : Monsieur le Maire en donne lecture.*
- « Monsieur le Maire,
- Au cours des mois de novembre et décembre passés, la traversée de certaines difficultés personnelles m'a fait craindre de ne plus avoir le temps nécessaire pour remplir correctement mes fonctions au sein de la Commission d'Urbanisme.
- Après concertation avec Pierre Sorhais, nous avons envisagé que je démissionne de cette commission pour qu'il y prenne ma place, me laissant la sienne à celle des marchés publics, actuellement en sommeil.
- J'ai fait part de ma décision par mail aux autres membres de la commission d'urbanisme. Et finalement, après discussion et un changement dans l'organisation des réunions, j'ai pu changer d'avis, et rester à la commission.
- Je les en remercie. »
-

- *Question de M. Sorhais : Monsieur le Maire en donne lecture.*
 « En lien avec la question posée par ma collègue Dominique VIGIER , je précise que nous avons annulé notre souhait d'interchanger nos commissions pour 2 raisons :

1° Un changement d'horaires facilite la présence de Dominique VIGIER aux commissions

2° J'ai cru comprendre que si nous avions persisté dans notre choix d'échange de commissions , la majorité s'y serait opposée .Ceci est gravissime .

Je partage le mécontentement de ma co-listière .

Étant personnellement affecté par cette prise de position discriminatoire , je souhaite succinctement connaître la position de chacun quant à ma possible présence , ultérieurement , à ladite commission .

Espérant que vous m'accorderez les 2 minutes nécessaires au tour de table .

Citoyennement votre ,Pierre Sorhais »

Monsieur le Maire rappelle la démarche :

- Envoi d'un courrier,
- Délibération en conseil municipal
- Représentant de l'opposition pour les communes de plus de 1000 habitants.

Monsieur le Maire précise que, si, à l'avenir, un courrier lui parvient, il ne fera qu'appliquer les règles en vigueur comme il se doit.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h45.

Bassussarry, le 22 janvier 2016

Le Maire

